



**PROJETS VISANT À FACILITER  
L'ACCÈS AUX PROFESSIONS  
ET MÉTIERS RÉGLEMENTÉS MIS  
EN OEUVRE PAR LE MINISTÈRE  
DE L'IMMIGRATION ET DES  
COMMUNAUTÉS CULTURELLES  
ET SES PARTENAIRES**

[WWW.MICC.GOUV.QC.CA](http://WWW.MICC.GOUV.QC.CA)

*Immigration  
et Communautés  
culturelles*

Québec 

Ce document a été réalisé par la Direction des affaires publiques et des communications en collaboration avec la Direction de l'intégration professionnelle du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC).

Pour plus d'information, communiquez avec :

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles  
Direction des affaires publiques et des communications  
360, rue McGill, bureau 2.09  
Montréal (Québec) H2Y 2E9  
Téléphone : 514 873-8624, poste 20205  
Site Internet : [www.micc.gouv.qc.ca](http://www.micc.gouv.qc.ca)

Afin d'alléger le texte, tous les termes qui renvoient à des personnes sont pris au sens générique. Ils ont à la fois la valeur d'un masculin et d'un féminin. Dans certains cas, toutefois, lorsque la situation décrite touche plus particulièrement les femmes, la formulation féminine est adoptée.

© **Gouvernement du Québec – Décembre 2011**

Tous droits réservés pour tous pays

## RAPPEL HISTORIQUE

Au cours des dernières décennies, le gouvernement et ses partenaires ont mis en œuvre diverses mesures en vue de remédier aux difficultés auxquelles se heurtent les personnes formées à l'étranger qui souhaitent faire reconnaître leurs acquis et leurs compétences au Québec.

- Dès 1971, un service est créé afin d'apporter une solution concrète aux personnes immigrantes qui se destinent directement au marché du travail et qui doivent faire valoir leurs diplômes étrangers auprès d'employeurs peu familiers avec ce type de document. Ainsi, les personnes immigrantes formées à l'étranger peuvent obtenir un document, maintenant appelé *Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec*, qui indique à quoi correspondent leurs études par rapport au système scolaire québécois et à ses principaux diplômes.
- En 1973, le Code des professions accorde aux ordres professionnels le pouvoir facultatif d'adopter des normes d'équivalence de diplômes aux fins de la délivrance des permis et des certificats de spécialiste, ainsi que le pouvoir, aussi facultatif, d'adopter des normes d'équivalence de formation aux fins de la délivrance des permis et des certificats de spécialiste.
- En 1988, le Code des professions rend obligatoire l'adoption de normes d'équivalence de diplômes aux fins de la délivrance des permis et des certificats de spécialiste des ordres professionnels.
- Dans les années 1990, les premiers documents d'information sur des professions et des métiers réglementés sont produits et diffusés au Québec et à l'étranger. Des projets en matière de reconnaissance des acquis et de formation d'appoint sont également mis en œuvre.
- En 1994, le Code des professions introduit, pour les ordres professionnels, le devoir d'adopter des normes d'équivalence de formation aux fins de délivrance des permis et des certificats de spécialiste.
- En octobre 2001, la Table de concertation sur l'immigration et l'admission aux ordres professionnels est mise sur pied afin de généraliser les bonnes pratiques déjà adoptées par certains ordres et de promouvoir de nouvelles approches pour faciliter le processus de reconnaissance des compétences des personnes immigrantes.
- En mai 2002, le gouvernement du Québec adopte une politique et un plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) contribue, avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et Emploi-Québec, à la mise en place de mécanismes d'accès rapide à des formations d'appoint liées à l'emploi, notamment à l'enseignement collégial et universitaire.
- Depuis septembre 2002, le MICC offre un service en matière d'information sur les professions et métiers réglementés. Les personnes immigrantes et les candidats à l'immigration peuvent obtenir du soutien dans les démarches qu'ils entreprennent auprès d'un ordre professionnel ou d'un autre organisme de réglementation.

L'approche du MICC en matière d'accès aux professions et métiers réglementés est marquée par la volonté de consulter les personnes immigrantes et les intervenants touchés par la question et d'associer étroitement les partenaires à la recherche de solutions.

- Formé en mars 2004, le Groupe de travail de parlementaires sur l'accès aux professions et métiers réglementés avait pour mandat d'exposer les difficultés liées à la reconnaissance des compétences et des formations acquises hors du Québec et de proposer des solutions pour lever certaines de ces difficultés. Le rapport du Groupe de travail a été rendu public en mars 2005 par la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles.
- En octobre 2004, l'Équipe de travail sur la reconnaissance des diplômes et des compétences des personnes formées à l'étranger a été créée. Elle comptait, entre autres, des représentants des ordres professionnels, des établissements d'enseignement – collégial et universitaire – et du gouvernement. Elle avait pour mandat de circonscrire les principales difficultés qui empêchent de reconnaître rapidement la formation et les compétences des personnes formées à l'étranger, de déterminer les actions et les mesures incontournables à mettre en place pour lever ces difficultés ainsi que d'inciter les intervenants concernés à réaliser rapidement des actions structurantes et concrètes en vue de retombées significatives. Le rapport de l'Équipe de travail a été remis officiellement à la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles en décembre 2005. Depuis, la majorité des recommandations ont été mises en œuvre.

## **ACTIONS ET MESURES MISES EN ŒUVRE**

Les actions du MICC et de ses partenaires<sup>1</sup> visant à faciliter l'accès aux professions et métiers réglementés sont orientées en fonction de trois objectifs : mieux informer les personnes immigrantes, mieux reconnaître la formation et l'expérience des personnes formées à l'étranger et mieux assurer l'accès à la formation d'appoint.

### *POUR MIEUX INFORMER LES PERSONNES IMMIGRANTES*

- Des documents d'information générale, intitulés *L'exercice d'une profession régie par un ordre professionnel* et *Les métiers réglementés de la construction*, sont distribués à la clientèle du MICC, à l'étranger et au Québec. Ces documents disponibles en français, en anglais et en espagnol, peuvent aussi être consultés dans le site Internet du MICC.
- Quarante-cinq fiches d'information spécifique aux professions régies par les ordres professionnels ont été produites par le MICC et validées par les ordres. Des fiches traitant de l'accès à la profession enseignante et aux professions réglementées par l'Autorité des marchés financiers ont également été produites. Distribuées à la clientèle du MICC et diffusées dans le site Internet ministériel, ces fiches seront aussi traduites en anglais et en espagnol au cours des prochaines années.
- Le guide d'aide à l'intégration *Apprendre le Québec* propose de l'information sur les professions et métiers réglementés et incite les candidats à l'immigration à entreprendre leurs démarches auprès des organismes de réglementation avant même leur arrivée au Québec.
- À l'étranger, des séances d'information, animées par les conseillers en immigration du MICC, visent notamment à renseigner davantage les candidats sélectionnés sur tout ce qui touche l'accès aux professions régies par un ordre professionnel.
- Le Barreau du Québec a offert aux candidats formés à l'étranger une journée de formation sur les fondements du droit au Québec ainsi que sur les systèmes judiciaires – québécois et canadien – et leurs institutions. Cette journée comportait également une activité de

---

<sup>1</sup> Ordres professionnels, Conseil interprofessionnel du Québec, Office des professions du Québec, établissements d'enseignement, Emploi-Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministère de la Santé et des Services sociaux, Comité d'adaptation de la main-d'œuvre – personnes immigrantes, Commission de la construction du Québec.

réseautage entre les candidats et les **avocats** membres du Barreau. Le contenu de cette formation est maintenant accessible dans le site Internet du Barreau.

- L'Ordre des **hygiénistes dentaires** du Québec offre une session d'information d'une journée aux dentistes formés à l'étranger qui souhaitent réorienter leur carrière et exercer la profession d'hygiéniste dentaire au Québec. Les participants peuvent obtenir de l'information sur les conditions à satisfaire pour obtenir un permis d'exercice. Un enregistrement audiovisuel leur est aussi présenté afin d'illustrer le contexte de la pratique au Québec.
- L'Ordre des **ingénieurs** du Québec offre une formation sur le professionnalisme, le cadre réglementaire et le contexte culturel en milieu de travail afin que les ingénieurs formés à l'étranger puissent se familiariser avec le contexte d'exercice québécois. De plus, de nouveaux outils sont accessibles dans le site Internet de l'Ordre afin de présenter de l'information personnalisée et adaptée aux besoins des personnes formées à l'étranger.
- Le Collège des **médecins** du Québec a conçu un document d'information qui permet aux personnes formées à l'étranger d'obtenir de l'information juste et complète sur les étapes à franchir pour obtenir un permis d'exercice ou un permis restrictif. Accessible dans le site Internet du Collège, ce document permet aussi de mieux faire connaître les difficultés liées au processus d'obtention des deux types de permis.
- Depuis l'automne 2009, une journée d'information sur l'admission en résidence à l'intention des **médecins** diplômés hors du Canada et des États-Unis est organisée chaque année par les facultés de médecine du Québec. Cette journée vise notamment à soutenir les candidats dans la préparation de leur dossier de candidature et de leurs entrevues de sélection.
- L'Ordre des **médecins vétérinaires** du Québec offre une séance d'information d'une demi-journée sur les étapes à franchir pour satisfaire aux critères d'admission. Un enregistrement audiovisuel, qui reprend l'essentiel de la séance d'information, est aussi accessible dans le site Internet de l'Ordre. Ainsi, les candidats à l'immigration peuvent se renseigner sur la réalité professionnelle des médecins vétérinaires avant même d'entreprendre leur démarche d'immigration.
- L'Ordre des **sages-femmes** du Québec offre une journée d'information sur la pratique sage-femme au Québec pour mieux informer les candidates formées à l'étranger sur les spécificités de la pratique de la profession au Québec. Un enregistrement audiovisuel de l'essentiel de cette journée est accessible dans le site Internet de l'Ordre.

#### *POUR MIEUX RECONNAÎTRE LA FORMATION ET L'EXPÉRIENCE DES PERSONNES IMMIGRANTES*

Des mesures variées ont été mises en œuvre afin de mieux reconnaître la formation et l'expérience des personnes immigrantes. Ces mesures visent notamment à améliorer les méthodes et les pratiques en matière de reconnaissance des acquis, à élaborer de nouveaux outils de reconnaissance des acquis pour certaines professions, à préparer les candidats aux examens de contrôle des connaissances ou à des formations d'appoint, à permettre l'échange d'expertise ou à établir des formes de collaboration entre des ordres professionnels et des établissements d'enseignement situés à l'étranger. Ces mesures sont présentées ci-dessous.

#### Modifications au Code des professions

- Depuis juin 2006, le Code des professions habilite les ordres professionnels à délivrer de nouvelles formes de permis. Ces nouvelles formes de permis permettront d'accélérer l'intégration professionnelle de certains candidats formés à l'étranger.

- Le Code des professions prévoit également que la révision d'une décision rendue par un ordre professionnel en matière de reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de formation doit être effectuée par des personnes distinctes de celles qui l'ont rendue.
- Le 1<sup>er</sup> décembre 2009, la loi instituant un poste de commissaire aux plaintes au sein de l'Office des professions du Québec a été adoptée. Ce commissaire est chargé de recevoir et d'examiner toute plainte d'une personne contre un ordre professionnel qui concerne les mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles mis en place au sein des ordres professionnels.

#### Mesures visant à améliorer les méthodes et les pratiques en matière de reconnaissance des acquis

- Le 10 février 2006, les dirigeants des ordres professionnels ont adopté, à l'unanimité, des principes en matière de reconnaissance des équivalences de diplôme et de formation acquis hors du Québec. Les ordres professionnels ont ainsi convenu de s'assurer que leurs politiques et procédures en cette matière sont conformes à ces principes. Les ordres professionnels ont procédé à l'évaluation de leurs pratiques au regard des principes adoptés. Cette analyse permet aux ordres de déterminer les actions à réaliser pour améliorer, le cas échéant, leurs pratiques en matière de reconnaissance des acquis.
- Le Conseil interprofessionnel du Québec organise à l'intention du personnel des ordres professionnels des journées de travail sur les méthodes et les outils utilisés en matière de reconnaissance d'équivalences ainsi que des sessions de formation sur l'intervention en contexte interculturel.

#### Mesures visant l'élaboration de nouveaux outils de reconnaissance des acquis

- L'Ordre des **acupuncteurs** du Québec a élaboré un profil des compétences requises en vue de l'exercice de la profession d'acupuncteur au Québec ainsi qu'une grille d'évaluation des compétences afin de mieux évaluer et reconnaître la formation et l'expérience des acupuncteurs formés à l'étranger. Grâce à ces outils, l'Ordre peut évaluer la formation des candidats formés traditionnellement par un maître et mieux déterminer les compétences qu'ils pourraient avoir à acquérir pour obtenir le permis d'exercice.
- L'Ordre des **agronomes** du Québec a élaboré un référentiel des compétences afin d'actualiser le processus de reconnaissance des compétences des personnes formées à l'étranger. Une grille de référence permet d'évaluer et de reconnaître plus efficacement leurs acquis scolaires et de mieux cibler la formation d'appoint à compléter pour obtenir le permis d'exercice. Un examen d'évaluation, structuré en trois versions adaptées à des situations de travail différentes, permettra aussi d'évaluer et de reconnaître les acquis expérientiels des candidats.
- L'Ordre des **chimistes** du Québec a conçu un outil d'autoévaluation des compétences des chimistes formés à l'étranger. Cet outil est accessible gratuitement dans son site Internet en vue de la délivrance de nouveaux types de permis. À l'aide de cet outil, les candidats formés à l'étranger peuvent mieux déterminer les écarts à combler selon le type de permis envisagé avant même leur arrivée au Québec et planifier la formation à acquérir pour mettre à niveau leurs compétences.
- L'Ordre des **comptables en management accrédités** du Québec a conçu un module d'évaluation des acquis, accessible gratuitement dans son site Internet, afin que les personnes formées à l'étranger puissent évaluer leur potentiel d'accès à la profession et ainsi connaître les étapes qu'elles auront à franchir pour obtenir un permis d'exercice. L'évaluation

des dossiers est en grande partie informatisée de sorte que le traitement des demandes est accéléré.

- L'Ordre des **conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés** du Québec conçoit présentement un outil de vérification de la formation et de l'expérience des candidats formés à l'étranger, qui sera accessible gratuitement dans son site Internet. Grâce à cet outil, les candidats pourront obtenir de l'information précise sur l'issue possible de leur demande d'équivalence de formation et, dès l'étranger, prendre une décision éclairée sur la suite de leur cheminement.
- L'Ordre des **denturologistes** du Québec a élaboré un profil de compétences qui permet de mieux évaluer et reconnaître les acquis et l'expérience des candidats formés à l'étranger. L'Ordre a aussi mis en ligne dans son site Internet une grille d'autoappréciation pour que le candidat formé à l'étranger puisse faire l'inventaire de ses acquis au regard des différentes compétences précisées dans le profil de compétences et être mieux informé des conditions à satisfaire pour obtenir le permis d'exercice. De plus, une grille d'entrevue permet aux évaluateurs de porter un jugement global sur les compétences des candidats ainsi que sur leur potentiel d'admissibilité à l'Ordre.
- L'Ordre des **ergothérapeutes** du Québec a bonifié son processus d'évaluation et de reconnaissance des compétences des personnes formées à l'étranger en se dotant d'un profil de compétences et des outils nécessaires. Un bilan des compétences permet aussi au candidat de documenter les compétences qu'il a acquises et à l'Ordre, de sélectionner les modes d'évaluation appropriés pour l'évaluer.
- L'Ordre des **géologues** du Québec élabore un référentiel des compétences requises en vue de l'exercice de la profession de géologue au Québec. Des outils d'évaluation et de reconnaissance des compétences des personnes formées à l'étranger seront également conçus. Ainsi, une grille d'autoévaluation permettra à ces dernières d'établir le bilan de leurs compétences tandis qu'un examen permettra d'évaluer plus efficacement leur formation et leur expérience.
- L'Ordre des **hygiénistes dentaires** du Québec a conçu divers outils d'évaluation des compétences pour les dentistes formés à l'étranger qui souhaitent exercer la profession d'hygiéniste dentaire. Ces outils ont permis à des dentistes formés à l'étranger qui choisissent de réorienter leur carrière vers l'hygiène dentaire de démontrer leurs compétences.
- L'Ordre des **infirmières et infirmiers auxiliaires** du Québec a conçu un examen destiné à compléter le processus de reconnaissance de l'équivalence de diplôme et de formation des personnes formées à l'étranger. Une banque de questions a été préparée et permet de produire diverses versions de l'examen qui sont administrées en fonction des acquis déjà reconnus aux candidates. Un guide de préparation à l'examen permet aux candidates de se familiariser avec le contenu et le format de l'examen.
- L'Ordre des **ingénieurs** du Québec élabore actuellement un outil d'autoappréciation qui permettra aux personnes formées à l'étranger, selon leur programme de formation initial en génie, de produire une rétroaction indicative sur les exigences qu'elles devront satisfaire pour obtenir leur permis d'exercice. Cet outil permettra également aux candidats de se créer un dossier personnel sécurisé où ils pourront verser les documents exigés par l'Ordre. Ils pourront ainsi connaître l'état d'avancement du traitement de leur dossier et être informés des prochaines étapes.

- L'Ordre des **ingénieurs forestiers** du Québec élabore un profil des compétences afin d'améliorer le processus de reconnaissance des compétences des personnes formées à l'étranger. Une grille de référence vise à évaluer et à reconnaître plus efficacement leur formation et leur expérience. Une grille d'entrevue structurée permettra également d'évaluer de façon uniforme les acquis expérientiels des candidats à l'exercice de la profession d'ingénieur forestier. La formation d'appoint à compléter pour obtenir le permis d'exercice pourra plus facilement être déterminée.
- L'Ordre professionnel des **inhalothérapeutes** du Québec a mis en ligne un outil d'autoévaluation des diplômes et de l'expérience des personnes formées à l'étranger. Cet outil permet aux candidats de connaître les documents à rassembler pour constituer un dossier complet et d'obtenir de l'information sur les conditions à satisfaire pour obtenir un permis d'exercice de même qu'un aperçu de la formation d'appoint qu'ils devront compléter. Une banque de données est également constituée afin de faciliter l'analyse des demandes.
- L'Ordre des **orthophonistes et audiologistes** du Québec a élaboré un outil qui permet d'évaluer l'expérience des candidats déjà établis au Québec, afin que les compétences acquises sur le marché du travail puissent compenser la formation ou une partie de la formation manquante.
- L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec élabore des référentiels de compétences requises en vue de l'exercice des professions de **physiothérapeute** et de **thérapeute en réadaptation physique** au Québec. Des outils d'évaluation et de reconnaissance des compétences des personnes formées à l'étranger seront aussi conçus. Les questionnaires d'autoévaluation permettront aux candidats d'établir un bilan de leurs compétences tandis que les autres outils permettront à l'Ordre d'évaluer plus efficacement leur formation et leur expérience. Il sera ainsi plus facile de cibler la formation d'appoint à compléter pour obtenir le permis d'exercice.
- L'Ordre des **sages-femmes** du Québec a élaboré une grille de compétences qui permet d'évaluer les acquis scolaires et l'expérience des candidates formées à l'étranger et de reconnaître leurs compétences. Cette grille permet également de déterminer les compétences à acquérir pour obtenir un permis d'exercice dans le contexte de la pratique au Québec. Un module d'autoévaluation est accessible dans le site Internet de l'Ordre et informe les candidates des étapes qu'elles auront à franchir. Un guide d'accompagnement est aussi disponible.
- L'Ordre des **techniciennes et techniciens dentaires** du Québec a implanté dans son site Internet un outil d'autoévaluation afin que les candidats formés à l'étranger puissent évaluer leur potentiel d'admissibilité et avoir un aperçu des démarches qu'ils auront à effectuer selon la discipline qu'ils comptent exercer au Québec.
- L'Ordre professionnel des **technologistes médicaux** du Québec a élaboré un profil de compétences pour évaluer et reconnaître les diplômes et l'expérience acquis à l'étranger. Un outil d'autoévaluation en ligne permet aux candidats d'obtenir un diagnostic préliminaire des conditions à satisfaire pour obtenir le permis d'exercice tandis qu'un examen d'évaluation des compétences leur permet d'obtenir une prescription personnalisée de la formation d'appoint à compléter. Les candidats ont aussi accès aux renseignements leur permettant de constituer un dossier complet avant même leur arrivée au Québec.
- L'Ordre des **technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie** du Québec a rendu accessible, dans son site Internet, un outil d'autoévaluation qui permet aux candidats à l'immigration et aux nouveaux arrivants de déterminer leur potentiel d'admissibilité à l'Ordre. L'outil tient compte à la fois de la formation et de l'expérience de la personne qui, par

ailleurs, peut avoir des lacunes qu'elle devra combler, ainsi que des documents et attestations à rassembler avant de présenter sa demande formelle. Une banque de données est également constituée afin de faciliter l'analyse des demandes.

#### Mesures de préparation des candidats à la formation d'appoint ou aux examens

- L'Ordre des **agronomes** du Québec a bonifié et mis à jour le *Mémento de l'agronome du Québec*, guide d'autoformation permettant aux personnes formées à l'étranger de mieux connaître le contexte d'exercice de la profession au Québec, d'accroître leurs chances de réussite à l'examen d'admission et de faciliter leur intégration au marché du travail, particulièrement en région. Un enregistrement audiovisuel interactif et des capsules d'information sont également accessibles dans le site Internet de l'Ordre.
- L'Ordre des **conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés** du Québec a conçu à l'intention des personnes formées à l'étranger une formation préparatoire à l'examen accessible dans son site Internet. Ce module d'autoapprentissage, qui porte sur l'environnement et la réalité québécoise de la gestion des ressources humaines, contient un glossaire des termes utilisés par les gestionnaires en ressources humaines au Québec.
- L'Ordre des **infirmières et infirmiers** du Québec a conçu un document de formation à l'intention des personnes diplômées hors du Québec, en préparation à l'examen professionnel. Ce guide permet aux candidates de se familiariser avec le contenu, la forme, le déroulement et les aspects organisationnels de l'examen. Le document est accompagné d'un supplément portant sur le contexte de l'exercice de la profession au Québec. L'Ordre a aussi publié à l'intention des candidates formées à l'étranger un document d'autoapprentissage sur les aspects juridiques, déontologiques et éthiques de la pratique infirmière au Québec. La formule d'autoapprentissage permet aux candidates d'y avoir facilement accès.
- L'Ordre des **ingénieurs** du Québec a rendu accessible dans son site Internet un didacticiel destiné aux ingénieurs formés à l'étranger qui leur permet, peu importe la région où ils habitent, de mieux se préparer à l'examen professionnel. Ce didacticiel comporte notamment un module questions-réponses qui permet aux candidats de se familiariser avec le type de questions posées et de réponses attendues.
- L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec offre un atelier d'introduction à la pratique de la physiothérapie au Québec. Cet atelier vise à aider les **physiothérapeutes** et les **thérapeutes en réadaptation physique** formés à l'étranger à mieux réussir les cours et les stages qui leur sont prescrits et à faciliter leur intégration au marché du travail. La formation porte notamment sur le travail en physiothérapie, les conditions d'exercice des deux professions et les aspects légaux qui régissent l'activité professionnelle.
- L'Ordre des **techniciennes et techniciens dentaires** du Québec a révisé son examen de contrôle des connaissances en vue de faciliter la reconnaissance de la formation et de l'expérience des candidats formés à l'étranger. Afin d'améliorer le taux de réussite à l'examen, un cours préparatoire de deux jours portant sur le contexte de la pratique au Québec ainsi que sur les matériaux et les équipements utilisés est offert aux candidats. Il y est aussi question du contenu et du format de l'examen.
- L'Ordre des **technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie** du Québec a conçu un document de référence pour aider les personnes formées à l'étranger à préparer l'examen d'admission. Ce document porte notamment sur le déroulement, le format et le contenu de l'examen ainsi que sur le contexte spécifique de la pratique de la profession au Québec.

## Échange d'expertise en matière d'évaluation des diplômes délivrés hors du Québec

- Une entente entre le Conseil interprofessionnel du Québec et le MICC a été conclue en vue de favoriser l'échange de renseignements factuels et d'expertise sur l'évaluation des diplômes délivrés hors du Québec. Les analystes en éducation internationale du MICC, de même que les responsables de l'admission au sein des ordres professionnels, partagent leur expertise sur les systèmes scolaires qui existent dans le monde. Ils échangent également sur les méthodes d'évaluation des diplômes étrangers, l'évaluation de certains de ces diplômes, l'authentification des documents et leur traduction.

Pour les personnes immigrantes, cette collaboration facilite et accélère l'étude de leur dossier en vue d'obtenir un permis d'un ordre professionnel ou une *Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec*.

- L'Ordre des **infirmières** et **infirmiers** du Québec et le MICC ont conclu une entente visant à faciliter l'échange d'expertise sur l'évaluation des diplômes des infirmières et des infirmiers formés à l'étranger. Cette entente simplifie les démarches des personnes à qui l'Ordre demande une *Évaluation comparative* en vue de l'évaluation des acquis scolaires et de la reconnaissance d'équivalence. Les personnes n'ont ainsi à produire qu'une seule demande sur un formulaire conjoint et n'ont à transmettre qu'une seule fois les renseignements et les documents requis.
- Le MICC a produit des guides de comparaison des études afin de fournir des renseignements utiles permettant de faire une comparaison d'ordre général entre le système éducatif officiel d'un pays ou d'une province et celui du Québec. Cinq guides ont été produits et versés dans le site Internet du MICC : Chili, Chine, France, Maroc et Rwanda.

## Ententes de collaboration entre des ordres professionnels et des organisations situées à l'étranger

- Certains ordres, dont l'Ordre des **comptables agréés** du Québec et l'Ordre des **ingénieurs** du Québec, ont conclu des ententes de reconnaissance réciproque des diplômes avec des organisations étrangères dont les normes et les procédures d'agrément respectent celles des ordres professionnels du Québec. Les candidats diplômés des établissements désignés se voient ainsi facilement reconnaître l'équivalence de leur diplôme. Dans certains cas, les candidats n'ont aucun examen de contrôle des connaissances à réussir.
- L'Ordre des **acupuncteurs** du Québec a conclu une entente avec le China Academic Degrees & Graduate Education Center (CDGDC), organisme mandaté par le Ministère de l'Éducation de la République populaire de Chine et par le Comité des diplômes académiques du Conseil d'État, notamment pour la vérification, l'accréditation et l'authentification des diplômes chinois. Cette entente porte sur la vérification des diplômes universitaires et relevés de notes décernés par les différentes catégories d'établissements d'éducation supérieure de la Chine continentale. Les candidats dont le CDGDC aura authentifié les renseignements transmis à l'appui de leur demande et présentant un profil reconnu par l'Ordre, n'auront plus à réussir l'examen portant spécifiquement sur l'acupuncture, ce qui permettra de réduire les délais et les coûts d'obtention du permis d'exercice.
- En octobre 2008, l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles a été signée. Cette entente permet aux organismes de réglementation compétents de la France et du Québec de conclure des arrangements de reconnaissance mutuelle en vue d'établir les conditions liées à l'obtention d'une autorisation d'exercice. Ces arrangements permettront d'accélérer et de faciliter l'accès aux professions et aux métiers réglementés, pour les candidats admissibles. En octobre 2011, 81 professions, métiers et fonctions avaient fait l'objet d'un arrangement.

## POUR MIEUX ASSURER L'ACCÈS À LA FORMATION D'APPOINT

- Le MELS s'est engagé à financer les formations prescrites par un ordre professionnel pour permettre aux personnes formées à l'étranger de satisfaire aux exigences de l'obtention du droit de pratique au Québec.
- L'Ordre des **acupuncteurs** du Québec peut offrir des stages personnalisés, en clinique privée, afin de mieux répondre aux besoins particuliers de formation des personnes formées à l'étranger. Cette expérience en milieu de travail québécois leur permettra, en plus d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences liées notamment à la législation spécifique à la profession, à la tenue de dossier et aux relations avec les patients, de mieux réussir leurs examens en ces matières.
- L'Ordre des **hygiénistes dentaires** du Québec a élaboré un programme de formation d'appoint, d'une durée maximale de 12 mois et normalement offert sur deux sessions, permettant aux dentistes formés à l'étranger d'acquérir les compétences manquantes et spécifiques à l'exercice de la profession en vue de leur admission à l'Ordre. Ce programme de formation théorique et pratique a été offert au Collège de Maisonneuve. En complément, un cours de français spécialisé lié à l'exercice de la profession a été offert en collaboration avec le MICC.
- Un programme de formation d'appoint à l'intention des **infirmières** et **infirmiers** formés à l'étranger est offert aux candidates qui se font prescrire par l'Ordre un programme d'intégration professionnelle en établissement d'enseignement, et ce, en vue de la reconnaissance de l'équivalence de leur diplôme ou de leur formation.
- L'École Polytechnique de Montréal offre un certificat de 30 crédits et un programme court de 15 crédits à l'intention des **ingénieurs** formés à l'étranger. Ces programmes, élaborés en collaboration avec l'Ordre des ingénieurs du Québec, visent la préparation aux examens prescrits par l'Ordre en vue de la reconnaissance d'une équivalence et la mise à jour des connaissances.
- Un projet de tutorat, intitulé *Accès rapide à l'Ordre des ingénieurs*, est offert par l'organisme RIRE 2000 de Québec en collaboration avec l'Université Laval et l'Ordre aux candidats formés à l'étranger. Destinées à préparer les candidats aux examens en vue de la reconnaissance d'une équivalence, les activités de tutorat les mettent en contact avec un ingénieur « parrain ». Ce projet a permis d'améliorer le taux de réussite aux examens.
- L'Ordre professionnel des **inhalothérapeutes** du Québec a conçu un programme-cadre de formation d'appoint à l'intention des inhalothérapeutes formés à l'étranger. D'une durée maximale de 12 mois, ce programme, une fois complété, permettra aux inhalothérapeutes formés à l'étranger d'obtenir la reconnaissance complète de l'équivalence de leur formation ainsi qu'un permis d'exercice de l'Ordre. Ce programme de formation théorique et de stages cliniques a été offert pour la première fois au Collège de Rosemont à l'automne 2010.
- En partenariat avec l'Université de Montréal, l'Ordre des **pharmaciens** du Québec a conçu un programme de formation d'appoint à l'intention des pharmaciens formés à l'étranger en vue de la reconnaissance complète de l'équivalence de leur formation et de leur admission à l'Ordre. Ce programme, qui a débuté à l'Université de Montréal à l'automne 2011, comporte 16 mois de formation théorique et pratique. La réussite de la formation et d'un stage d'internat d'une durée maximale de 600 heures permettra aux pharmaciens formés à l'étranger d'acquérir les compétences manquantes et d'obtenir le permis d'exercice.
- L'Ordre des **psychologues** du Québec a conçu, en partenariat avec l'Université de Sherbrooke, un programme-cadre de formation complémentaire à l'intention des

psychologues formés à l'étranger titulaires d'un diplôme de maîtrise. Ce programme a débuté au campus Longueuil de l'Université de Sherbrooke à l'hiver 2011. Les psychologues formés à l'étranger peuvent ainsi acquérir les compétences requises en vue de la reconnaissance de l'équivalence de leur formation dans le cadre de ce programme de niveau doctoral comprenant une très grande part de formation pratique.

- Un programme de formation d'appoint à l'intention des **sages-femmes** formées à l'étranger a été élaboré par l'Ordre des sages-femmes du Québec, en collaboration avec l'Université du Québec à Trois-Rivières. Offert une première fois à l'automne 2008, principalement dans la région de Montréal, ce programme de formation, d'une durée de six mois, comporte 15 crédits de cours ainsi que 15 crédits de stage clinique; les candidates qui réussissent le programme reçoivent un certificat de l'Université. Des crédits par équivalence sont accordés aux candidates qui réussissent le stage clinique plus rapidement que prévu.
- L'Ordre des **technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie** du Québec a conçu, en collaboration avec le Collège Ahuntsic, un programme de formation d'appoint à l'intention des personnes formées à l'étranger afin de mieux les préparer à la pratique professionnelle au Québec. Ce programme intensif permet de réduire les délais d'obtention de la reconnaissance complète de l'équivalence de la formation.
- Des cours de français langue seconde, adaptés aux besoins des professionnels de la santé, du génie et des sciences appliquées, sont offerts aux candidats qui souhaitent exercer une profession dans ces domaines.

#### *POUR FACILITER L'INTÉGRATION EN EMPLOI DES PROFESSIONNELS FORMÉS À L'ÉTRANGER*

Depuis plusieurs années, le MICC et ses partenaires travaillent aussi à faciliter l'intégration en emploi des personnes immigrantes qui s'établissent au Québec. Rappelons à ce titre la mise en place du Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) dont l'administration a été confiée à Emploi-Québec ainsi que les projets de maillage professionnel.

Le **projet pour l'Intégration en emploi de Personnes formées à l'étranger référées par un Ordre Professionnel (IPOP)** s'adresse plus spécifiquement aux personnes qui souhaitent exercer au Québec une profession régie par un ordre professionnel. Elles doivent être titulaires d'une autorisation légale d'exercice et être référées par leur ordre professionnel. Ce projet vise à faciliter l'obtention d'une première expérience de travail dans leur profession et à soutenir financièrement les employeurs qui embauchent et intègrent en emploi une ou des personnes formées à l'étranger. En octobre 2011, 17 ordres professionnels avaient signé des ententes avec le MICC et Emploi-Québec.